

Pour accélérer la mobilité électrique partout et pour tous, l'Association des maires de France et des présidents d'intercommunalité et Enedis s'engagent

Dans le contexte des débats sur le projet de Loi d'Orientation sur les mobilités et à l'heure où les Français s'interrogent sur la réduction de la fracture territoriale, l'AMF et Enedis s'engagent au bénéfice de tous les territoires.

Ce mercredi 3 avril, François Baroin, président de l'AMF, et Philippe Monloubou, président du directoire d'Enedis, ont présenté leurs engagements respectifs au service du développement de la mobilité électrique partout et pour tous au travers d'une convention publique.

Les mobilités connaissent aujourd'hui une véritable révolution et les acteurs du marché, les services publics et les élus des territoires doivent travailler ensemble pour mettre en œuvre cette transition énergétique.

Dès 2017, l'AMF a lancé un travail prospectif autour des **politiques des déplacements** (en zone urbaine comme en zone rurale - co-voiturage, auto-partage, transports à la demande), autour de l'essor des **nouvelles mobilités** (véhicules électriques, véhicules autonomes), et des **nouvelles infrastructures**.

Pleinement engagé dans la transition énergétique, Enedis, entreprise de service public, est partenaire des acteurs de la mobilité électrique pour créer les conditions de son développement à grande échelle. Elle investit et s'engage au côté des communes et intercommunalités pour **concevoir des solutions adaptées à tous les usages de la mobilité électrique, co-construire les schémas de mobilité dans les territoires et préparer le pilotage du réseau permettant d'accueillir demain plusieurs millions de véhicules électriques partout en France**.

Aujourd'hui, l'AMF et Enedis souhaitent unir leurs efforts.

Concrètement, ce partenariat se décline en 3 axes :

- **Informar les parties prenantes sur la mobilité électrique et les enjeux réseau associés :** communiquer en commun lors d'événements locaux autour de la mobilité électrique, organiser des formations croisées entre experts Enedis, élus et services techniques,...
- **Contribuer à l'accélération des initiatives locales favorables à la mobilité électrique :** mettre l'expertise d'Enedis au service des communes et intercommunalités pour l'implantation de bornes sur voie publique et de bornes à la demande, la simplification des procédures de raccordement, le pilotage de la charge, la mutation des flottes de véhicules,...
- **Renforcer le maillage en bornes de recharge et réduire la fracture territoriale :** veiller à leur répartition équitable, y compris en zone rurale, contribuer au développement de l'auto-partage dans les agglomérations et les territoires peu denses,...

« Enedis est un acteur historique de la mobilité électrique, à travers le raccordement des bornes de recharge accessibles au public et notre flotte électrique de véhicules d'entreprise, la deuxième en France. Cette convention vient confirmer notre volonté de co-construire des solutions à grande échelle avec les acteurs de la mobilité électrique qui œuvrent pour le développement et l'aménagement de tous les territoires. Enedis met à disposition son expertise au service des maires de France et des présidents d'intercommunalités. A travers de nombreux projets de mobilité électrique, Enedis est d'ores et déjà à leurs côtés pour soutenir leurs initiatives et permettre la mise en œuvre de leurs politiques locales de déplacements. » a indiqué Philippe Monloubou.

« La mobilité électrique représente un enjeu à la fois politique, environnemental, technologique, économique et sociétal. La mobilité est au cœur des évolutions de nos sociétés. L'AMF s'est très tôt saisie de cet enjeu. En effet, le véhicule électrique est appelé à devenir une composante essentielle des politiques de déplacement des habitants des communes et intercommunalités, y compris et peut-être surtout dans les espaces périurbains et ruraux peu denses. L'AMF entend poursuivre cette action dans le cadre du projet de loi d'orientation des mobilités. La convention avec Enedis, acteur majeur dans le domaine de la mobilité électrique, s'inscrit dans la continuité de cette action. » a affirmé François Baroin.

A propos d'Enedis

Enedis est une entreprise de service public, gestionnaire du réseau de distribution d'électricité qui emploie 38 000 personnes. Au service de 35 millions de clients, elle développe, exploite, modernise 1,4 million de kilomètres de réseau électrique basse et moyenne tension (220 et 20.000 Volts) et gère les données associées. Enedis réalise les raccordements des clients, le dépannage 24h/24, 7j/7, le relevé des compteurs et toutes les interventions techniques. Elle est indépendante des fournisseurs d'énergie qui sont chargés de la vente et de la gestion du contrat de fourniture d'électricité.

Contact presse : johanna.slama@enedis.fr - +33 (0)1 47 74 75 98



enedis.fr



enedis.official



@enedis



enedis.official

A propos de l'Association des maires de France et des présidents d'intercommunalité (AMF)

Créée en 1907, reconnue d'utilité publique dès 1933, l'AMF est aux côtés des maires et des présidents d'intercommunalité, dans le respect des valeurs et des principes qui ont prévalu depuis sa création : respect des libertés locales, appui concret et permanent aux élus dans leur gestion quotidienne, relai des attentes et des préoccupations des élus du bloc communal et de leurs équipes. Plus de 34 000 adhérents lui assurent légitimité et représentativité.

www.amf.asso.fr

Contact presse : Thomas Oberlé : thomas.oberle@amf.asso.fr - 01 44 18 51 91